

Etréchy

ensemble et solidaires

ETRECHY, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES

30 Grande rue, 91580 ETRECHY.

etrechy.ensol@free.fr

06-75-58-65-05

http://etrechy.ensol.free.fr/

Etréchy, le 26 juin 2012.

Dans le cadre de l'article 3 du règlement intérieur de notre Conseil municipal voté le 30/03/2009, j'ai l'honneur, au nom du groupe «Etréchy, ensemble et solidaires», de déposer ici les questions orales suivantes pour le Conseil municipal du 29 juin.

Michel GLEYZE./

--O--

QUESTIONS AU CONSEIL DU 29/06/2012.

1. Utilisation des installations sportives.

Bien des jeunes de notre Commune, mais cela peut aussi concerner des enfants avec leur famille, souhaiteraient se retrouver librement pour jouer. Quels sont les terrains sportifs accessibles aux amateurs de ballon, au stade et au COSEC, hors association ? Et quelles sont les disponibilités et règles d'utilisation de ces terrains ("annexes" du terrain de foot, petit terrain à côté du COSEC) ?

2. Urbanisme.

Petit collectif rue Théodule Luzay. Un ensemble immobilier de 16 logements (22 places de parking) est en cours de réalisation à l'entrée Nord d'Etréchy. Il est encore difficile aujourd'hui de juger de sa qualité architecturale, mais ce que l'on peut voir actuellement ne laisse rien augurer de bon... En quoi la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) peut-elle jouer un rôle pour améliorer ce type de réalisations qui privilégie visiblement la rentabilité à l'exclusion de toute autre considération ?

Une autre construction, rue de la Manivelle, suscite plus que des craintes en raison des difficultés de desserte de cette opération de 18 logements avec plus de 30 parkings ! N'était-il pas possible d'attendre que le plan local d'urbanisme (PLU) soit opposable pour être mieux à même de gérer ce dossier dans de bonnes conditions ?

Pour quelle(s) raison(s) la première opération a eu l'honneur d'une information dans «Vivre à Etréchy» du mois de juin et pas la seconde ?

Pour quelle(s) raison(s) la deuxième opération a été abordée en Commission d'urbanisme alors que la première n'a été évoquée, à notre demande le 2 juin, qu'a posteriori, une fois les travaux lancés ?

3. Accès dangereux à la RN 20.

Au sujet de l'activité de pêche à la truite au Sud de la Commune, vous nous aviez indiqué, lors du Conseil municipal du 24 mai 2012, qu'il était "effectivement consternant de voir la lenteur avec laquelle cette affaire semble traitée" et que vous deviez "relancer la DRIEE et le Département pour qu'une réactivation de ces plaintes soit faite". Quels ont été les développements sur ce point ? Vous aviez par ailleurs indiqué que l'affichage publicitaire récemment mis en place était irrégulier; est-ce que le procès-verbal a été dressé ?

4. Schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Il est à l'ordre du jour du Conseil communautaire de notre Communauté de Communes Entre Juine et Renarde ce 28 juin, pouvez-vous, en tant que Président, nous informer sur ce sujet ?